COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Gatineau Fish and Game Club réclame plus de 200 000$ aux citoyens de Gracefield

Gracefield, 3 novembre 2026 – La Ville de Gracefield dénonce le recours judiciaire intenté par le Gatineau Fish and Game Club qui réclame 209 365 $ à la Ville de Gracefield et par extension à ses citoyens.

Cette poursuite bâillon a été déposée après que la Ville a entamé une démarche visant à devenir propriétaire d'une bande de terre de quelques pieds située entre le lac et la route ainsi que du stationnement situé de l'autre côté de la route, à l'endroit où se situe la rampe de mise à l'eau publique. En effet, des procédures permettant l'expropriation de cette parcelle de terre ont été entamées afin d'assurer le maintien de cette infrastructure publique utilisée depuis plusieurs décennies pour accéder au plan d'eau.

Depuis 2018, l'organisation tente d'interdire l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur le chemin de Point Comfort donnant accès au lac Pémichangan, la jugeant dangereuse. Pour le maire, Mathieu Caron, cette position n'est pas fondée. « Nous contestons les prétentions avancées par le Gatineau Fish and Game Club et nous entendons défendre la position de la Ville. Cette fermeture compromettrait le maintien de l'accès public et causerait un préjudice aux citoyens et aux riverains. »

L'organisation soutient qu'un autre terrain serait plus propice à l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau. Cependant, après plusieurs vérifications, la Ville de Gracefield estime que cet emplacement est loin d'être idéal. « Le terrain proposé par le Club a été analysé, mais les contraintes qui y sont associées ne permettent pas à la Ville de considérer cette option comme une solution adéquate. Notre objectif demeure simple : assurer aux citoyens, aux riverains et aux villégiateurs un accès public, durable et sécuritaire au lac Pémichangan », affirme le maire Mathieu Caron.

La Ville invite les citoyens ainsi que les membres du Gatineau Fish and Game Club qui souhaitent le maintien d'un accès public au lac Pémichangan à faire connaitre leur position auprès de l'organisation. Le conseil municipal demande l'abandon de la poursuite bâillon ainsi que la conclusion d'une entente permettant à la Ville d'acquérir les terrains nécessaires pour assurer définitivement l'accès public au lac Pémichangan.

– 30 –

Source et renseignements :

Félix-Antoine Parent

Coordonnateur des ressources humaines,

des ressources matérielles et des services de proximité

819-463-3458 #209

rhrm@gracefield.ca